

AIDE-MÉMOIRE	
CONDITIONS HIVERNALES EXTRÊMES – SAISON 2020-2021 (COVID-19)	
MESURES À PRÉVOIR	✓
S'inscrire au service Alertez-moi d'Environnement Canada afin de recevoir automatiquement les alertes météorologiques émises pour votre territoire https://ecalertezmoi.meteo.gc.ca/	
Consulter la Carte vigilance multirisques via le site Données Québec : https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo2/apercu-qc/?context=avp	
Prévoir un schéma d'alerte à jour avec un responsable identifié pour l'ouverture de centres de services aux personnes sinistrées et pour la redirection de personnes vers des établissements d'hébergement ¹	
Prévoir la disponibilité d'un centre de coordination municipal équipé ou pouvant être raccordé à une génératrice	
Prévoir l'accès à un et/ou plusieurs centres de services aux personnes sinistrées équipés ou pouvant être raccordés à une génératrice	
❖ COVID-19 : Identifier des endroits suffisamment spacieux pour permettre la distanciation physique	
❖ COVID 19 : Prévoir un service de traiteur au besoin, lequel offre des portions emballées individuellement.	
❖ COVID-19 : Appliquer, de façon exemplaire, les mesures de prévention et de contrôle des infections dans le cadre de la gestion des bénévoles et employés attirés aux centres de services	
❖ COVID-19 : Prévoir des équipements de protection individuelle (masques pour sinistrés, masque et visière/lunettes pour les employés) et les disposer afin d'y avoir accès en cas de besoin (ex. : lors de fermeture de routes)	
❖ COVID-19 : Prévoir des plexiglas ou autres cloisons pour protéger les employés qui feront l'accueil et l'inscription des sinistrés	
❖ COVID-19 : Prévoir une ressource pour le triage à l'entrée afin d'isoler les gens atteints de la COVID, présentant des symptômes ou en attente d'un résultat de test	
❖ COVID-19 : Prévoir une quantité adéquate de gel désinfectant de même que des distributeurs ou des postes de nettoyage des mains	
❖ COVID-19 : Prévoir des produits désinfectants pour le nettoyage des surfaces	

¹ Dû à la COVID-19, il est interdit de mettre en place, dans vos municipalités, des centres d'hébergement temporaire tels que prévus à vos Plans municipaux de sécurité civile (PMSC). Il faudra plutôt que vous redirigiez ces personnes vers des hôtels, motels ou établissements d'hébergement similaires. Référence : lettre et aide-mémoire reçus du MSP le 26 octobre 2020.

❖ COVID-19 : Prévoir les ressources pour le nettoyage et la désinfection fréquente des surfaces les plus touchées (ex.: poignées, accoudoirs, tables, interrupteurs, manettes, robinets, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, toilettes, etc.)	
❖ COVID-19 : Afficher les règles d'hygiène et d'étiquette respiratoire dans les aires communes et les salles de toilettes (affichettes et/ou infographie)	
❖ COVID-19 : Voir à la signalisation pour l'accès (entrée/sortie) du centre de service et à la circulation des utilisateurs à l'intérieur (marquage au sol) & Prévoir du matériel pour effectuer ce marquage	
Prévoir la signature d'une entente de collaboration avec un organisme communautaire (services aux personnes sinistrées)	
Prévoir l'accès à des carburants pour les véhicules d'urgence (police, pompier, travaux publics)	
Assurer le déneigement et la fermeture de vos routes municipales, sous votre responsabilité	
❖ COVID-19 : Prévoir du personnel supplémentaire pouvant assurer le maintien des services essentiels en cas d'absence ou de maladie dû à la ❖ COVID-19 , notamment en bonifiant son bottin de ressources, en signant des ententes intermunicipales, en publiant des appels à tous, etc.	
Prévoir un axe routier à privilégier pour le déneigement afin d'assurer le déplacement des véhicules d'urgence	
Prévoir l'accès à des génératrices	
Prévoir le ravitaillement des intervenants mobilisés	
Prévoir une tournée des résidences sans électricité pour s'assurer de la sécurité des occupants qui n'ont pas été évacués	
Prévoir l'utilisation d'un appareil de télécommunication satellitaire, s'assurer de maîtriser son fonctionnement et procéder à une vérification de routine sur l'appareil afin de s'assurer que la communication est toujours fonctionnelle.	
Contactez le Centre des opérations gouvernementales (COG) au 1 866 650-1666 (24/7) pour signaler tout événement ou sinistre réel ou appréhendé sur votre territoire	
Conserver les factures relatives à l'ouverture d'un centre de services aux personnes sinistrées pour un remboursement potentiel par le MSP	

Quelques liens utiles :

- <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-et-environnement/precautions-a-prendre-en-cas-de-tempete-hivernale-et-de-pluie-verglacante/>
- <https://www.quebec511.info/fr/default.aspx>
- <http://pannes.hydroquebec.com/pannes/>
- https://ecalertezmoi.meteo.gc.ca/createaccount_fr.php
- <https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo2/apercu-qc/?context=avp>

Gatineau

817, boulevard Saint-René Ouest

Gatineau (Québec) J8T 8M3

Téléphone : 819 772-3737 poste 42700

Télécopieur : 819 772-3954

www.securitepublique.gouv.qc.ca